

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Mercredi 20 septembre 2018

<u>Présents</u>: ROSSI Philippe, Maire, RICCIO Georges, CATTELAN Maurice, BOIS Hélène, CRETTIN Philippe Adjoints, BOIS Stephan, DURUISSEAU Gilles, JAMEN Pascal, MERLOZ Christiane, RONQUETTE Loredana, SALLIERE Michel.

<u>Absent</u>: PRAT Claudine donne procuration à RONQUETTE Loredana, RICCIO Franck donne procuration à JAMEN Pascal, ROSSAT Philippe donne procuration à ROSSI Philippe.

Désignation du secrétaire de séance : Pascal JAMEN

ORDRE DU JOUR

1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 juillet

2- Adoption du rapport sur le prix et la qualité des services eau et assainissement (RPQS)

3- Rapport annuel du SIA et SAAEMM année 2017

4- Centre de Gestion : avenant à la convention pour dossiers CNRACL

5- 3CMA: statuts

reversement de la dotation touristique au titre de l'année 2018

transfert de compétence « promotion du tourisme »

transfert de la compétence « PLU » vente parcelles zone artisanale

- 6- Direction Départementale des Territoires : plan de prévention des risques d'inondation dans l'ARC
- 7- OPAC de la Savoie : adaptation de la garantie pour certains emprunts
- 8- Comptes rendus des commissions
- 9- Informations et questions diverses

Monsieur le Maire demande l'ajout d'1 point à l'ordre du jour :

Décision Modificative M14

Vote: 14 pour

1 - Approbation du compte rendu du 11/07/2018

Pas de remarque. Vote : 14 pour

2- Adoption du rapport sur le prix et la qualité des services eau et assainissement (RPQS)

Georges RICCIO donne les explications et retrace les faits importants sur 2017.

Les 2 rapports présentés sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Ils doivent être obligatoirement renseignés dans les 9 mois qui suivent la fin de l'exercice.

Explications données sur les volumes (entrée et sortie).

Il est essentiel d'effectuer la relève des compteurs des bâtiments publics.

Le prix du m3 est de 2.37 € pour 120 m3 consommés.

Vote: 14 pour le rapport sur l'eau

14 pour le rapport sur l'assainissement

3 - Rapport annuel du SIA et SAAEMM année 2017

Comme pour les rapports communaux, les rapports du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et du Syndicat d'Alimentation et d'Aménagement des Eaux de Moyenne Maurienne, font l'objet d'une communication du Maire au Conseil Municipal. Ils retracent tous les travaux intervenus, les interventions, les consommations, la télégestion et l'entretien.

Annuel prélevé 183 771 m3. Pour Villargondran 34 654 m3 soit 19 %.

Georges RICCIO donne les explications sur les consommations enregistrées au cours de l'année et les diverses interventions pour le SAAEMM.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2017 du SAAEMM.

Comme pour le rapport du SAAEMM, est porté à la connaissance du Maire et du conseil municipal le rapport du SIA.

Georges RICCIO donne les explications de ce rapport qui relate du bilan épuratoire avec les effluents du réseau, les caractéristiques physico-chimiques, masse de pollution, fonctionnement de l'usine et évolution des recettes et des couts de fonctionnement.

870 082 m3 d'eaux usées traitées.

Pollution traitée 1313 tonnes. Coût de l'incinération total 78 898.97 €, soit 79.67 € la tonne (incinération + transport jusqu'à' Chambéry).

Le conseil municipal prend acte du rapport 2017 du SIA.

4- Centre de Gestion : avenant à la convention pour dossiers CNRACL

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de gestion propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et traitement par ses services. La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, qui est arrivée à échéance le 31 décembre 2017.

En raison de longues négociations intervenues, dans le cadre de la convention d'objectif et de gestion (COGE) qui lie la Caisse des Dépôts à ses tutelles, sur le plan national, le Centre de gestion n'a reçu que tout récemment, l'avenant à la dernière convention Caisse des Dépôts/Centres de gestion. Cet avenant prolonge le dispositif pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention de partenariat.

En raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites et afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du Centre de gestion en matière de vérification et d'intervention sur les dossiers de retraite CNRACL, il est proposé d'approuver l'avenant à la convention, transmis par le Centre de gestion.

Il est rappelé que la signature de l'avenant ne contraint nullement la collectivité à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de l'avenant n'entraînera aucune facturation.

Vote: 14 pour

5 - 3CMA

Statuts

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée des statuts consolidés et notifiés par la 3CMA, suite à sa séance du 16 juillet 2018.

En effet, dans le cadre de la fusion des communautés de communes Cœur de Maurienne et Arvan, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017 en application du schéma départemental de coopération intercommunale, les compétences exercées par la 3CMA avec un effet de territorialité applicable jusqu'au 31 décembre 2018 relèvent des statuts de l'ex CCCM et CCArvan.

Le délai d'harmonisation des compétences prend fin au 31 décembre 2018.

La rédaction des statuts consolidés de la 3CMA doit être faite dans les 2 ans à compter de la date de fusion. Concernant l'approbation des statuts, il est précisé que lors d'une modification des statuts d'un EPCI, ses communes membres disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire, pour se prononcer sur lesdits statuts.

Vote: 14 pour

Reversement de la dotation touristique au titre de l'année 2018

Monsieur le Maire indique que la CLECT s'est réunie le 1^{er} août 2018 et a adopté son rapport définitif concernant le reversement de la dotation touristique au titre de l'année 2018 par le biais des attributions de compensation.

Les communes concernées sont Villarembert – Le Corbier, Fontcouverte – La Toussuire, St Sorlin d'Arves, St Jean d'Arves.

Transfert de compétence « promotion du tourisme »

Monsieur le Maire indique que la CLECT s'est réunie le 1^{er} août 2018 et a adopté son rapport définitif concernant le transfert de la compétence « Promotion du tourisme ».

La commune de Villargondran n'est pas concernée.

Transfert de la compétence « PLU »

Monsieur le Maire indique que la CLECT s'est réunie le 1^{er} août 2018 et a adopté son rapport définitif concernant le transfert de la compétence « PLU ».

Il précise par ailleurs qu'il n'y a pas de transfert de charges pour notre commune.

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT pour ces 3 dossiers.

Vente parcelles zone artisanale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que dans le cadre de la loi NOTRe la compétence Zone d'Activités Économiques a été transférée à la 3CMA.

Il n'est donc plus possible pour la commune de vendre des terrains situés sur les ZAE.

Ces terrains doivent être vendus à la 3CMA qui pourra ensuite les revendre à des fins économiques.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose de vendre les terrains situés sur la Commune de

Villargondran au sein de la Zone d'Activités Economiques de l'Amoudon, désignés ci-après :

- Parcelle A n° 2640 pour une surface de 1 197 m² pour un montant de 29 925 €;
- Parcelle A n° 2641 pour une surface de 1 149 m² pour un montant de 28 725 €;
- Parcelle A n°2644 pour une surface de 834 m² pour un montant de 20 850 €.

Soit un montant total de 79 500 €.

Une réserve sera émise sur les activités des entreprises qui s'installeront sur la zone, afin qu'il n'y ait pas de nuisances pour le voisinage.

Vote: 14 pour

6- Direction Départementale des Territoires : plan de prévention des risques d'inondation dans l'ARC

Par arrêté préfectoral du 31 mars 2015, a été prescrit le PPRi de l'Arc sur les 18 communes entre PONTAMAFREY-MONTPASCAL et AUSSOIS.

Il traite exclusivement des crues de l'Arc. Les crues propres des affluents et les remontées de nappe ne sont pas intégrées.

L'élaboration de ce PPRi a fait l'objet d'une étroite concertation avec les différentes collectivités et le public. la concertation s'est déroulée en 3 phases, la phase aléas, avec cartographie réalisée par le bureau d'études hydrauliques Hydratec, la phase enjeux pour un travail d'analyse et de recensement et la phase risques sur le projet de zonage et de règlement.

Une bonne partie des Anciennes Resses passe ainsi en zone inconstructible. Une partie de l'Amoudon également.

Ce projet de PPRi sera soumis à enquête publique fin 2018.

Il est à noter que TELT, avant le commencement de ses travaux va réaliser le confortement des 2 digues, celle des Resses, et celle en amont de l'usine TRIMET.

Il sera alors indispensable de demander la révision pour notre commune, afin que les zones concernées ne soient plus classées en zones inondables.

Vote: 14 pour

7- OPAC de la Savoie : adaptation de la garantie pour certains emprunts

M. le Maire indique que la commune garantit des emprunts auprès de l'OPAC de la Savoie pour les différents bâtiments édifiés sur la commune.

La loi des finances 2018 est entrée en vigueur au 1^{er} février et fixe un nouveau calcul de l'aide personnalise au logement instaurant notamment une réduction de loyer de solidarité dont le coût est supporté par les bailleurs sociaux.

A la demande du gouvernement, en contrepartie de cette mesure et afin d'accompagner le secteur du logement social, la caisse des dépôts et consignations propose aux organismes HLM d'allonger de 10 ans la durée des prêts consentis.

Durant les prochaines années, cet allongement se traduirait par un allègement conséquent de la charge de l'annuité que supportent les organismes HLM au titre de ces prêts.

La CDC exige pour la mise en œuvre de cette opération une garantie sur ces nouvelles caractéristiques d'amortissement des prêts.

En tant que commune nous devons accepter de garantir l'allongement de la dette, ce qui permettra de maintenir l'amélioration du service rendu aux locataires.

Vote: 14 pour

8 - Décision Modificative

Afin de pouvoir régler les factures relatives au pôle culturel, et sachant qu'il faut éviter le règlement au chapitre 23, il y a lieu d'alimenter le chapitre 20 de 30 000 € en diminution du chapitre 23, du même montant.

Vote: 14 pour

9 - Compte rendu des commissions :

Sports et loisirs : Maurice CATTELAN

Toutes les associations remercient la commune pour les subventions leur ayant été attribuées.

Réflexion pour l'ouverture d'un bar associatif.

Communication: Hélène BOIS

- Réunion avec le corps enseignant, explications sur tous les projets, notamment un échange par correspondance avec une école de Coazze, de la semaine bleue avec jeux de société au sein de l'école, ou de la préparation du centenaire pour le 11 novembre.
- Matinée citoyenne effectuée avec la com jeunes samedi 15 septembre. Tous les abords de la salle polyvalente, du terrain de football, du city, de la zone verte et du plan d'eau ont été nettoyés. Très bonne participation.

Il faudrait envisager la pose de poubelles lors des matchs de foot.

- Une prochaine réunion de la com jeunes aura lieu rapidement avec l'accueil des 5ème.
- Préparation pour un P'tit Gondranien.

Travaux: Georges RICCIO

- Suite à l'incendie de la sacristie les devis présentés s'élèvent à 49 397 € (électricité, peinture, toiture, transfo SOREA, remise en état du système des cloches). Reste à établir le devis pour la porte et son encadrement et celui du nettoyage.

L'expert est venu, nous attendons le rapport de l'assurance.

- Stade de football, en bonne voie au niveau pelouse, cependant le stade des Resses reste privilégié pour les entrainements.
- Allées du cimetière, devis en attente.
- Marquage au sol, devis en attente.
- Réunion commission eau 3 CMA : le transfert de l'eau est toujours en discussion. Nouvelles suite à la loi NOTRe du 3 août 2018 qui précise que les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas à la date de la publication de la présente loi, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire.

Par contre, vu que la 3CMA est la fusion de la CCCM et la CC de l'Arvan, et qu'une partie du territoire applique une compétence, un amendement a été déposé et reste en attente des précisions quant au transfert éventuel.

- Réunion commission locale d'évaluation des charges transférées pour le conservatoire de musique de St Jean de Maurienne. Décision du 18/09/2018 : à l'instar de l'évaluation du transfert de charges de l'office de tourisme, la CLECT a décidé de répartir la charge entre la quote-part de la commune de St Jean correspondant aux usagers habitant la commune, soit 226 319 € et le solde correspondant aux usagers provenant des autres communes soit 200 698 € à la charge de la 3CMA.

10 - Questions et informations diverses

- AFP : assemblée générale le 1^{er} octobre à 18 h.30 pour élection du bureau composé de 6 titulaires et 3 suppléants. Seuls les propriétaires et indivis ont le droit de se présenter et de voter.
- 2 octobre, réunion avec TELT.
- Nuisances de l'usine TRIMET, des rencontres sont en cours.

Séance levée à 21 h.10.